



9^{ème} Colloque International Metropolis, 27 sept. – 1^{er} octobre 2004 à Genève

La police, agent de socialisation ?

delachaux yves patrick
Police Cantonale de Genève

Le premier contact du migrant avec le pays d'accueil (migration liée à la colonisation / décolonisation, migration économique, migration forcée, migration issue de la mondialisation, etc.) se vit dans un « face à face » auprès de l'autorité, que représente le policier et/ou garde frontière; ce qui va déterminer durablement les représentations tant subjectives qu'objectives, que la personne migrante intègre à propos des structures politiques, judiciaires et sociales du pays. C'est pourquoi le policier (employé dans le texte sous sa forme générique) peut être un facilitateur ou, au contraire, un frein à la socialisation de la personne migrante.

Certes les motifs de migration restent déterminants, ainsi que les rapports que la personne migrante a entretenus avec les autorités de son pays. Cependant l'atelier se veut plus une dialectique migrants-policiers (du pays d'accueil), pour tenter d'apporter de meilleures connaissances intellectuelles, émotionnelles et professionnelles, des processus d'accueil (somme toute de socialisation) qui favorisent ou non l'intégration des personnes migrantes, un vivre ensemble dans la société civile et pour terminer une compréhension de la pratique policière. Il s'agira d'une rencontre entre ce citoyen-policier et le citoyen-migrant qui vivent, souvent sans s'en rendre compte, des « chocs » identitaires, accompagnés des préjugements construits petit à petit par des réalités objectives et subjectives.

De plus, l'atelier portera un regard sur les contacts/relations des policiers, auprès des communautés ou groupes culturels installés depuis plusieurs générations, et qui véhiculent, soit des images négatives, soit des images positives.

Manque de compréhension/tolérance ? Manque d'outils ? Décalage entre les discours et la réalité vécue sur le terrain ? Questions pour ces policiers, serviteurs d'un Etat de droit, au cœur des activités d'une société complexe, qui se trouvent quelquefois en désaccord avec les prescriptions institutionnelles -- tant il est parfois difficile d'appliquer « à la lettre » celles-ci, ou parce qu'elles sont inexistantes -- et qui se tournent alors vers la recherche du sens de leurs activités (missions) de protection, de service et d'entraide, ainsi d'ordre, de justice et tranquillité publique. Toutefois comment (re)découvrir le sens de son activité policière et de surveillance, quand l'Etat, de son côté, est soumis à la complexité d'une société aujourd'hui très mouvante ; quand la citoyenneté perd, à son tour, le sens des logiques institutionnelles; que les mécanismes

delachaux yves patrick
Service psychologique
Police cantonale de Genève

de globalisation entraînent les institutions dans des logiques de dépersonnalisation, créant ainsi des groupes en souffrance, auxquels le policier est quotidiennement confronté ?

Il est proposé les questions suivantes :

1. *La police est-elle un agent de socialisation ? Quels sont les signes et modalités qui permettent de répondre ?*
2. *Quels outils/partenariats dans le rapport migrants-policiers ?*
3. *Comment agir sur les premiers contacts migrants-policiers ? Information ? Formation ? Accueil ?*
4. *Comment le policier négocie-t-il ses activités professionnelles prescrites avec ses activités professionnelles réelles (champ migration) ?*

Résumés

Delachaux Yves Patrick, sous-brigadier de gendarmerie, service psychologique de la police genevoise, formateur en relations interculturelles et communautaires.

« Sommes-nous capables d'apporter une réponse adéquate à la question *La police un agent de socialisation* ? Postulons qu'elle mesure le niveau de conscience d'un Etat de droit, son degré de maturité démocratique. La police, au cœur du gouvernement, doit développer des réflexions sur l'immigration, l'accueil ou le non-accueil des populations migrantes. »

Maurice Chalom, Ph.D, chercheur associé au Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal et ancien conseiller senior en relations avec la communauté au Service de police de la Ville de Montréal.

« Depuis les années 90, tant en Europe qu'en Amérique du Nord, les réformes policières vers le *Community policing* ou la *police urbaine de proximité* s'articulent pour l'essentiel autour des principes suivants : 1 / Une police de prévention et d'anticipation. 2 / Une police d'expertise centrée sur les besoins des collectivités locales. 3 / Une police de résolution et de partenariat avec les acteurs de la société civile. Ces réformes, au-delà

du discours, ne peuvent faire l'économie d'une refonte de la culture policière qui, à sa dimension de maintien de l'ordre, doit composer avec une dimension plus sociale qui est celle de la médiation : médiation des cultures ; médiation comme alternative à l'interpellation et la répression. Dans quelle mesure, tant en formation de base qu'en formation continue, inculque-t-on et impulse-t-on ces principes ? Comment les composantes de ce nouveau paradigme du contrôle social se traduisent-elles au plan opérationnel dans la pratique usuelle de la police en tenue. Comment développer au sein des organisations policières cette culture de la reddition de compte et de l'éthique de l'intervention. Comment, finalement, faire agir ce principe du policier agent de socialisation au plus près des réalités terrain et des attentes multiples et parfois contraires des collectivités locales. »

Van Outrive Lode, professeur émérite de l'Université de Leuven, docteur en droit et en sciences politiques et sociales.

Des agglomérations multiculturelles exige de la police communautaire : qu'elle soit locale et qu'elle assure une tranquillité sociétariaire ; qu'elle interagisse avec des minorités souvent sur-policées et sous-protégées ; qu'elle connaisse les diverses cultures ; qu'elle soit diversifiée autant que la société elle-même ; qu'elle témoigne d'un professionnalisme assez spécifique ; qu'elle dispose d'un pouvoir discrétionnaire reconnu ; qu'elle fasse part des réseaux avec d'autres institutions de gestion.

Guelamine Faïza, docteure en sociologie, CRNS, Paris.

Les relations interethniques constituent une donnée importante pour l'ensemble des professionnels appelés à intervenir auprès de populations à enracinement culturel varié. Dans cette perspective, il est nécessaire d'offrir à ces professionnels les éléments de connaissance et les pédagogies appropriées leur permettant d'approfondir connaissances et réflexions dans le domaine des relations interethniques. Ce travail vise à réhabiliter « l'immigré » comme sujet à part entière, ce qui implique la construction de compétences professionnelles appuyées sur un certain nombre de savoirs afin de : Resituer les populations, leurs difficultés et les modalités de réponses des institutions en dehors de toute catégorisation des immigrés, réduite à une qualification d'« Autres culturels » et pour cela reconnaître la singularité des trajectoires migratoires, des parcours de vie, les statuts variés des immigrés et leurs conditions de vie. Déconstruire les modes de désignation pour se distancier des processus de stigmatisation subis par les groupes minorisés. Et pour cela connaître les processus de discriminations et de racisation dont ils sont parfois les victimes. Travailler sur la mise en œuvre de stratégies adaptées où l'immigré est reconnu comme sujet porteur de changement et de potentialités dans un contexte interculturel lui-même envisagé comme un espace dynamique et non pas seulement comme un lieu de conflits de normes et de valeurs.